

Emetteur de la créance

SICTOM RM
BUDGET PRINCIPAL

RUE DU TERRIER

03410 DOMERAT

Téléphone : 04 70 64 23 80

Horaires d'ouverture : Lundi au Vendredi 8h30-12h 13h30-17h00

Mél :



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques
TP MONTLUCON

QUAI FOREY
03100 MONTLUCON

Comptable en charge du recouvrement

Centre des Finances publiques
TP MONTLUCON

QUAI FOREY

03100 MONTLUCON

Téléphone: 04 70 08 22 00

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 - 13h15-16h00

Mél :

6212-035885-0087-2



POLYCLINIQUE SAINT FRANCOIS
CHEZ TAKE A WASTE
CHEZ TAKE A WASTE
24 RUE DE CLICHY
75009 PARIS 09

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
40000	2025	123	1486

PAYER EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE OU PRELEVEMENT SUR PAYFIP :

www.payfip.gouv.fr

Identifiant structure publique : 051077

Référence : 2025-1486-1

Date d'émission du titre de recette : 05/11/2025

SIRET débiteur : 84433615600022

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Redevance spéciale 4T2025-01/10/2025-31/12/2025	5148,00	1		5148,00	0,00	5148,00
TOTAL GENERAL						5 148,00€

À compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre MOMCILOVIC SICTOM RM - Ordonnateur

Feuille 1 sur 1



Pour payer par smartphone, flasher ce code



Application : HELIOS

Avis des sommes à payer

SOMME A PAYER EN EUROS : 5 148,00

Références

Poste : 003030

Titre de recette : 40000-2025-1486

POLYCLINIQUE SAINT FRANCOIS
CHEZ TAKE A WASTE
CHEZ TAKE A WASTE
24 RUE DE CLICHY
75009 PARIS 09

N° Emetteur : 850033
SICTOM RM *

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

000000400254

850033000159 87100000014860000010030305917806 514800

Pour utiliser les autres modes de règlement, voir au verso.

Autres moyens de paiement

PAR VIREMENT BANCAIRE

Vers le compte bancaire du comptable public :
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR333000100567C031000000021

Indiquez, en zone objet / libellé les références
suivantes :
40000-2025-1486

PAR CARTE BANCAIRE

Munissez-vous de votre avis, au guichet du :

CENTRE FINANCES PUBLIQUES

TP MONTLUCON

Tél : 04 70 08 22 00

Horaires d'ouverture :

8h30-12h00 - 13h15-16h00

PAR CHEQUE BANCAIRE

En Euro à l'ordre du Trésor public, et tiré exclusivement sur une banque française. Joignez le talon de paiement non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le talon de paiement.

En numéraire (dans la limite de 300€) ou carte bancaire, avec cet avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

PAR PRELEVEMENT - Si vous souhaitez que vos dettes futures soient prélevées automatiquement sur votre compte bancaire, et si la collectivité offre cette possibilité, la démarche est la suivante : La collectivité n'offre pas la possibilité de mettre en place le prélèvement SEPA..

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

En cas de contestation, vous pouvez joindre le service finances au 04.70.64.16.47

Toute somme non acquittée dès la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous).

En cas de contestation, contacter le service dont les coordonnées figurent au recto.

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous pouvez:

- Si votre contestation porte sur le bien-fondé de la créance saisir les juridictions administratives ou judiciaires dans les conditions fixées à l'article L.1617-5 1° du code général des collectivités territoriales:«l'action (...) pour contester directement devant la juridiction compétente le bien-fondé de ladite créance se prescrit dans le délai de deux mois à compter de la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite»

- Si votre contestation porte sur la régularité d'un acte de poursuite:

- Saisir au préalable l'administration dont dépend le comptable qui exerce les poursuites dans les deux mois de la notification de l'acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5 2° du code général des collectivités territoriales, L.281 et R.*281-1 et suivants du livre des procédures fiscales (LPF) avant saisine des juridictions. La contestation portant sur l'exigibilité de la somme réclamée doit être soulevée sous peine d'irrecevabilité dans les deux mois du premier acte de poursuite permettant de l'invoquer (article R.*281-3-1 du LPF);

- Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, saisir les juridictions compétentes dans un délai de deux mois dans les conditions fixées aux articles L.1617-5 2° du code général des collectivités territoriales, L.281 et R.*281-1 et suivants du livre des procédures fiscales.

- Ou vous adresser au Médiateur des ministères économiques et financiers par Internet:

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur/demande-mediation/formulaire> ou par courrier postal (BP 60153 14010 CAEN Cedex 1). *La médiation ne suspend ni les délais de recours juridictionnels ni les effets du présent acte.*

SICTOM REGION MONTLUCONNAISE
Rue du terrier
03410 DOMERAT



Tel : 04 70 64 18 88
Mail : magalie.fourreau@sictomrm.fr
Mail : service.compta@sictomrm.fr

Domérat, le 03/11/2025

Polyclinique Saint François
Chez TAKE A WASTE
24 rue de Clichy
75 009 Paris

Facture N° : 2025/4
Client N° : 1279
N°SIRET : 844 336 156 000 22

Redevance Spéciale **4ème TRIM** **2025**

Redevance Spéciale : déchets résiduels

Montant R.S. OM :	50,73 €/m3
Volume en m3 de déchet/semaine	0,00
Nombre de collecte /semaine	1
Volume en m3 de déchet/an :	0,00
Volume en m3 de déchet/trim	0,00
Montant HT	0,00 €

Redevance Spéciale : déchets recyclables

Montant R.S. CS:	15,00 €/m3
Volume en m3 de déchet/semaine	13,20 20/660
Nombre de collecte /semaine	2
Volume en m3 de déchet/an :	1372,80 (52 semaines)
Volume en m3 de déchet/trim	343,20
Montant HT	5148,00 €

NET A RÉGLER **5148,00 €**

Certifiée sincère et véritable, la présente facture arrêtée à la somme de :

Cinq Mille Cent Quarante Huit Euros

A L'ORDRE DE :
T.P MONTLUCON MUNICIPALE
Quai Forey CS 30567 03108 MONTLUCON CEDEX

Bq de France : Montluçon 30001 00567 C031000000021
N° TVA FR 112 503 03 294

